



Municipalité de  
Saint-Roch-de-Richelieu

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MRC DE PIERRE-DE SAUREL

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 9 mai 2023, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M. Steeve Coll	Conseiller district # 1	Présent
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Présent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Présent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier;

Francis Dubreuil, directeur des opérations et greffier-trésorier adjoint.

---

#### 1. OUVERTURE

##### 2023-05-160 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

##### 2023-05-161 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

## **2023-05-162 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 6.7 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver.

### **1. OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

### **2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Rapport de la direction générale concernant la formation en éthique et déontologie municipale obligatoire

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

- 3.1 Démission d'un employé - Dépôt
- 3.2 Embauche - Technicienne comptable temporaire
- 3.3 Embauche - Poste de journalier étudiant aux Travaux publics
- 3.4 Fin de probation - Employé no 22-1006
- 3.5 Nomination de lieutenants

### **4. COMMUNICATION**

### **5. FINANCES**

- 5.1 Dépôt du certificat de disponibilité budgétaire
- 5.2 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payés et comptes à payer)
- 5.3 Autorisation d'une demande d'emprunt temporaire institutionnelle pour le financement temporaire des travaux des rues Arthur-Priem, Cherrier, Mark, Paquin et Ross
- 5.4 Autorisation de paiement pour des travaux effectués dans le cadre du réaménagement du 859, rue Principale en caserne de pompiers

- 5.5 Vente des immeubles pour défaut de paiement pour taxes

## **6. BIENS ET SERVICES**

- 6.1 Autorisation d'achat - Séchoir fixe pour habits de combats
- 6.2 Octroi de contrat TP-04-2023 pour la réfection des rues Arthur-Priem, Cherrier, Ross, Paquin et Mark (terrasse phase 1)
- 6.3 Octroi de mandat pour la surveillance du contrat TP-04-2023 pour la réfection des rues Arthur-Priem, Cherrier, Ross, Paquin et Mark (terrasse phase 1)
- 6.4 Octroi de mandat pour l'analyse et la conception des plans et devis pour la problématique des fissures sur la côte Saint-Jean
- 6.5 Autorisation de modifications (avenants) au contrat pour le réaménagement du 859, rue Principale en caserne
- 6.6 Octroi de contrat - système de caméra Vosker
- 6.7 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le contrat d'entretien des chemin d'hiver (TP-05-2023)

## **7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

- 7.1 Modification à la programmation des travaux à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 - Programmation 6

## **8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**

- 8.1 Dépôt du rapport de sur l'émission des permis.
- 8.2 Demande d'autorisation CPTAQ lot 3 734 215 de Monsieur André Collette
- 8.3 Demande d'autorisation CPTAQ lot 3 733 004 Harsco environnement
- 8.4 Demande d'autorisation CPTAQ lots 3 732 999 et 3 733 001 Sables Collette

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

- 10.1 Autorisation de signer l'entente avec le camping des Érables pour le camp de jour

## **11. AFFAIRES DIVERSES**

## **12. CLÔTURE**

- 12.1 Période de questions du public

12.2 Période d'intervention des élus

12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-05-163 1.4 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

---

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil de la municipalité s'est tenue le 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2. ADMINISTRATION**

**2023-05-164 2.1 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE CONCERNANT LA FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE MUNICIPALE OBLIGATOIRE**

---

Il est procédé au dépôt du rapport de la formation de Monsieur Steeve Coll;

**3. RESSOURCES HUMAINES**

**2023-05-165 3.1 DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ - DÉPÔT**

---

Il est procédé au dépôt de la lettre de démission de Monsieur Éric Bayard;

**2023-05-166 3.2 EMBAUCHE - TECHNICIENNE COMPTABLE TEMPORAIRE**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'une technicienne comptable temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a dûment affiché le poste et a reçu 3 candidatures;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Madame Catherine Corriveau s'est démarquée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'embaucher Madame Catherine Corriveau à titre de technicienne comptable temporaire selon les conditions de travail convenues entre les parties;

Que le contrat est à durée indéterminée durant l'absence de la titulaire du poste;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-05-167 3.3 EMBAUCHE - POSTE DE JOURNALIER ÉTUDIANT AUX TRAVAUX PUBLICS**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dûment procédé à l'affichage du poste de journalier étudiant aux travaux publics pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Nicolas Vespignani s'est démarquée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Martin Larivière :

D'embaucher Monsieur Nicolas Vespignani pour une durée de 8 semaines à partir du 26 juin 2023 selon les conditions de travail convenues entre les parties;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-05-168 3.4 FIN DE PROBATION - EMPLOYÉ NO 22-1006**

---

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie, Luc Beauregard, a fourni un rapport favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

De mettre fin à la probation de l'employé no 22-1006;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-05-169 3.5 NOMINATION DE LIEUTENANTS**

---

CONSIDÉRANT QUE trois postes de lieutenants sont actuellement vacants;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie, Luc Beauregard, a fourni un rapport favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

De nommer au poste de lieutenant Messieurs : Jean-Phillippe Amringner, Pascal Lacasse et William Truman

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. COMMUNICATION**

**5. FINANCES**

**2023-05-170 5.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE**

---

Il est procédé au dépôt du certificat de disponibilité des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses soumises aux membres du conseil pour approbation.

**2023-05-171 5.2 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENTS (COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER)**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des décisions prises lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la

délégation du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois d'avril totalisant la somme de 98 325.08 \$ et d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2023 totalisant la somme de 282 216.06 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-05-172 5.3 AUTORISATION D'UNE DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE INSTITUTIONNELLE POUR LE FINANCEMENT TEMPORAIRE DES TRAVAUX DES RUES ARTHUR-PRÍEM, CHERRIER, MARK, PAQUIN ET ROSS**

---

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales a approuvé le règlement d'emprunt 424-2022 au montant de 922 309 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec accorde à une municipalité le pouvoir de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'autoriser un emprunt temporaire d'un montant n'excédant pas 922 309 \$ pour le paiement de travaux de voirie auprès de la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel, remboursable en capital lors du financement permanent du règlement d'emprunt numéro 424-2022 et aux intérêts payables mensuellement;

D'autoriser le directeur général Jean-Virgile Tassé-Themens ou en son absence le directeur des opérations Francis Dubreuil, et le maire Alain Chapdelaine, ou en son absence le maire suppléant M. René Courtemanche, à

signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-05-173 5.4 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU 859 RUE PRINCIPALE EN CASERNE DE POMPIERS**

---

CONSIDÉRANT QUE la direction générale ainsi que des professionnels aux dossiers ont émis une recommandation favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'approuver le paiement de la facture 3 de Drumco au montant de 359 639.16 \$;

D'approuver le paiement de la facture 4 de Drumco au montant de 340 766.32 \$, le tout étant conditionnel à la réception par la municipalité des quittances et paiement des factures des fournisseurs de Drumco.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-05-174 5.5 VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT POUR TAXES**

---

CONSIDÉRANT QUE conformément au Code municipal du Québec, la MRC de Pierre-De Saurel tiendra le 14 novembre prochain à 10 h, une vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec, les dossiers doivent être transmis à la MRC Pierre-De Saurel au plus tard le 18 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser la direction générale à préparer les documents nécessaires à la procédure 2023 de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes à transmettre à la MRC Pierre-De Saurel;

De nommer le directeur général ou le directeur des opérations de la municipalité pour agir à titre d'enchérisseur pour le compte de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;

D'autoriser la direction générale à informer les contribuables susceptibles de voir leur propriété mise en vente pour taxes impayées;

D'ordonner à la direction générale de transmettre à la MRC Pierre-De Saurel tous les dossiers d'immeubles dont les taxes antérieures à 2022 sont impayées, ainsi que le premier versement des taxes de l'année 2022 et d'indiquer que la direction générale n'est pas autorisée à conclure des ententes de paiements (étalement) pour les taxes dues décrites ci-haut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **6. BIENS ET SERVICES**

### **2023-05-175 6.1 AUTORISATION D'ACHAT - SÉCHOIR FIXE POUR HABITS DE COMBATS**

---

CONSIDÉRANT QUE le déménagement de la caserne incendie au 859, rue Principale requerra un nouvel équipement;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de subvention PRACIM, la Municipalité a la possibilité de financer à 50 % l'achat d'équipements fixes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Larivière et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'autoriser l'achat d'un séchoir de marque TG-6H auprès de l'entreprise Système de buanderie automatique F.G. Inc pour un montant de 13 950 \$ plus taxes;

De payer la partie du séchoir non incluse dans la subvention à même le surplus accumulé pour les équipements des pompiers. Le poste budgétaire est 03 310 00 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-05-176 6.2 OCTROI DE CONTRAT TP-04-2023 POUR LA RÉFECTION DES RUES ARTHUR-PRIEM, CHERRIER, ROSS, PAQUIN ET MARK (TERRASSE PHASE 1)**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu l'appel d'offres TP-04-2023 et qu'elle a reçu 4 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Danis construction est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'octroyer le contrat TP-04-2023 à Danis Construction pour un montant de 1 285 901.18 \$ incluant les taxes;

De financer la dépense à même la somme résiduelle de la TECQ disponible ainsi que toutes autres sommes restantes à même les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-05-177 6.3 OCTROI DE MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DU CONTRAT TP-04-2023 POUR LA RÉFECTION DES RUES ARTHUR-PRIEM, CHERRIER, ROSS, PAQUIN ET MARK (TERRASSE PHASE 1)**

---

CONSIDÉRANT QUE la réception de la soumission pour la surveillance de la phase 1 des travaux des terrasses de Madame Catherine Tétreault, ingénieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'octroyer le mandat de surveillance à Madame Catherine Tétreault, ingénieure pour un montant de 15 000 \$ plus taxes;

De financer la dépense à même la somme résiduelle de la TECQ disponible ainsi que toutes autres sommes restantes à même les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-05-178 6.4 OCTROI DE MANDAT POUR L'ANALYSE ET LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS POUR LA PROBLÉMATIQUE DES FISSURES SUR LA CÔTE SAINT-JEAN**

---

CONSIDÉRANT QUE la découverte d'une problématique avec la présence de fissures importantes au troisième tronçon de la Côte Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE il est anormal que de telles fissures apparaissent dans l'ouvrage qui est récent;

CONSIDÉRANT QUE le mandat permettra à la municipalité d'évaluer ses recours dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'octroyer le mandat à la firme de génie Shellex inc. pour un montant n'excédant pas 30 450 \$ plus les taxes;

De financer cette dépense à même le fond Carrières et Sablières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-05-179 6.5 AUTORISATION DE MODIFICATIONS (AVENANTS) AU CONTRAT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU 859, RUE PRINCIPALE EN CASERNE**

---

CONSIDÉRANT QUE la liste des avenants approuvés par la direction générale et les professionnels au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'approuver la liste des avenants suivants AC-6 pour 4089,00 \$, E1 pour 3422.46 \$, E2 pour 89.61 \$, E3 pour 2256.92 \$, S5 pour 4555.01 \$, M2 pour un crédit de 1775.00 \$, M3 pour un montant de 339.25 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-05-180 6.6 OCTROI DE CONTRAT - SYSTÈME DE CAMÉRA VOSKER**

---

CONSIDÉRANT QUE l'achat de deux caméras de surveillance de la marque Vosker à même la délégation de pouvoir de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'autoriser l'achat de deux forfaits mensuels pour la connexion pour un montant n'excédant pas 20 \$ par mois par appareil, avant taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-05-181 6.7 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMIN D'HIVER (TP-05-2023)**

---

Il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'autoriser la direction générale à préparer et publier un appel d'offres en vue d'octroyer un contrat d'entretien des chemins d'hiver pour la période 2023 à 2025 avec une année d'option additionnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**2023-05-182 7.1 MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX À RÉALISER DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023 - PROGRAMMATION 6**

---

CONSIDÉRANT QUE le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 dont la municipalité a pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de ce guide qui s'appliquent et que la Municipalité doit respecter pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

- 1) à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- 2) à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- 3) à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 4) à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- 5) Également, par la présente résolution, la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et;
- 6) finalement, atteste que la programmation de travaux n°6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**

**2023-05-183 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE SUR L'ÉMISSION DES PERMIS.**

---

Il est procédé au dépôt du rapport du mois d'avril sur les permis en vigueur sur le territoire pour cette période.

**2023-05-184 8.2 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ LOT 3 734 215 DE MONSIEUR ANDRÉ COLLETTE**

---

CONSIDÉRANT QUE la réception d'une demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot 3 734 215 de Monsieur Collette;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale;

Il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'accepter la demande d'autorisation de Monsieur André Collette en attestant de sa conformité à la réglementation municipale en vigueur;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-05-185 8.3 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ LOT 3 733 004 HARSCO ENVIRONNEMENT**

---

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'accepter la demande d'autorisation de Harso environnement en attestant de sa conformité à la réglementation municipale en vigueur;

De déclarer qu'il n'y pas ailleurs dans le territoire de la municipalité hors de la zone agricole, l'espace approprié aux fins visées par la demande;

De demander à ce que la CPTAQ exige dans le cadre du processus d'autorisation la plantation d'arbres provenant d'aux moins trois essences dont au moins un feuillu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-05-186 8.4 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ LOTS 3 732 999 ET 3 733 001 SABLES COLLETTE**

---

Il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'accepter la demande d'autorisation de Sables Collette en attestant de sa conformité à la réglementation municipale en vigueur;

De déclarer qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité hors de la zone agricole, l'espace approprié aux fins visées par la demande;

De demander à ce que la CPTAQ exige dans le cadre du processus d'autorisation la plantation d'arbres provenant d'au moins trois essences dont au moins un feuillu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**2023-05-187 10.1 AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE AVEC LE CAMPING DOMAINE DES ÉRABLES POUR LE CAMP DE JOUR**

---

CONSIDÉRANT QUE la volonté exprimée de tenir des activités du camp de jour au Camping Domaine des Érables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et le Camping Domaine des érables souhaitent signer une entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'autoriser le directeur général ou le directeur des opérations ainsi que le responsable des loisirs à signer ladite entente au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11. AFFAIRES DIVERSES**

**12. CLÔTURE**

**2023-05-189 12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

**2023-05-190 12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

**2023-05-191 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

De lever la séance à 21 h 13

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Alain Chapdelaine  
Maire

---

Jean-Virgile Tassé-Themens  
Directeur général et greffier-  
trésorier

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Alain Chapdelaine  
Maire